

**COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019**

CONVOCATION : 26/07/2019

AFFICHAGE : 26/07/2019

Conseillers en exercice : 10

Présents : 07

L'an Deux Mil Dix-Neuf, le Cinq Septembre , à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian GHISLAIN, Maire,  
Secrétaire de Séance : Mr FIHMAN André

Etaient présents : MRS GHISLAIN C. DUBUISSON T. CHOLET P. FIHMAN A. BOUARD A.  
Melle REVIRON J. MME ROUMIER A.

Absents excusés : MME BESSIERE S. MRS DUBREUIL J.F. SEGUIN J.M

**1/ DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2020 :**

Le Maire,

- PRESENTE au Conseil Municipal, le projet de réfection de l'extrémité de la rue des Serves en direction de la Commune de MORTEUIL.
- Le Conseil Municipal, après présentation du projet,
- APPROUVE celui-ci pour un montant de 21200 € HT soit 25440 € TTC
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans ce cadre.
- DEMANDE une subvention voirie à hauteur de 30% soit 6 360 €
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au BUDGET PRIMITIF 2020 en section d'investissement.

PRECISE que cette voie a été choisie car elle n'est pas impactée par les futurs travaux dans le cadre de l'assainissement. D'autres voiries auraient elles aussi bien besoin de travaux (Chemin Neuf par exemple) mais il convient d'attendre la réalisation de l'assainissement avant de faire une reprise correcte des voies. Un rebouchage pourra être effectué lorsque des ornières d'importances sont apparues, ceci afin de temporiser et d'éviter d'éventuels accidents.

**2/ ADHESION AMRF (ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France) 2019 :**

Le Maire,

- RAPPELLE que depuis l'année dernière la Commune adhère à l'AMRF et PRECISE que pour 2019, les tarifs sont les suivants : Adhésion nationale 56 € + adhésion départementale : 10 € soit cotisation totale : 66 €
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ACCEPTE le versement du montant de cette cotisation
- DIT que cette somme sera réglée sur l'article 6281 : cotisations

**3/ VŒU MAINTIEN DES TRESORERIES DE BEAUNE ET NOLAY :**

Par courrier du 12 juin 2019, l'administration des Finances Publiques nous a fait part d'un projet de nouvelle organisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

D'ici à 2022, les trésoreries disparaîtraient au profit de nouvelles entités.

La ville de Beaune perdrait les services offerts aux collectivités locales, c'est-à-dire les Services de Gestion Comptables (SGC). Ce service se verrait transférer à NUITS SAINT GEORGES. Pour mémoire, le rôle de la trésorerie est de contrôler le respect des règles budgétaires et comptables, de percevoir les recettes et de payer les dépenses. Cette situation sera donc plus que

préjudiciable pour la commune de CORCELLES LES ARTS.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **EXPRIME** son désaccord sur la mise en place d'un tel projet sur le territoire de la Commune de BEAUNE
- **S'OPPOSE** au projet d'organisation proposé par la DRFIP,
- **SOLLICITE** le maintien des Trésoreries de BEAUNE et de NOLAY
- **REAFFIRME** sa grande inquiétude face au désengagement de l'Etat dans les territoires.

#### 4/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND** une information sur le DPU (DPU) qui n'a pas été instauré suite à la création du PLU sur la commune de CORCELLES LES ARTS.
- **DIT** que les éléments transmis seront étudiés avant de prendre une décision d'instauration ou non d'un DPU sur un ou plusieurs secteurs de la commune.

#### 5/ RAPPORTS ANNUELS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD – ANNEE 2018 :

Le Maire,

- **PRESENTE** les rapports annuels 2018 des services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal,

- **N'EMET** pas d'observations particulières quant à ces rapports.

#### 6/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND** le courrier du SICECO qui relativement à l'étude de faisabilité de desserte en gaz naturel, indique qu'il n'envisage pas de lancer de consultation directe au vu des résultats peu favorables suite à cette étude menée précédemment.
- **Le SICECO** informe qu'il nous recontactera selon l'avancement des réflexions qui sont examinées entre autres dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie du SICECO.
- **ENTEND** le montant de différents devis :
- **Création d'un ossuaire au cimetière, réfection partie du bâtiment annexe à la Salle des Fêtes (bâtiment acquis à l'euro symbolique) afin d'envisager les orientations budgétaires 2020.**
- **RECOIT** différentes informations au niveau des transports scolaires.
- **EST INFORME** que la subvention produit des amendes de police qui sera versée dans le cadre des travaux (dernière tranche aménagement chemin piétonnier – traversée du village) est d'un montant de 6 279 €.
- **ENTEND** que de nombreux arbres sont morts autour du lac de CORCELLES, et que ceux-ci seront abattus en octobre prochain. Une décision ultérieure sera prise pour envisager le remplacement de ceux-ci.

- **FAIT le point sur les travaux d'été qui se sont déroulés à l'école et ENTEND les remerciements des enfants et du directeur d'école.**
- **TRAITE les questions diverses.**

